

DEC213242DR04

Décision portant nomination de Mme Eugénie MERY (GRIGNE) aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9021 intitulée Laboratoire méthodes formelles

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC201509DGDS nommant Madame Patricia BOUYER-DECITRE directrice de l'unité de recherche n° UMR9021, à compter du 01/01/2021 ;

Considérant que Mme Eugénie MERY (GRIGNE) a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 5, 6 et 7 octobre 2020 et 9, 10 et 11 février 2021 ;

DECIDE :

Article 1 : Mme Eugénie MERY (GRIGNE), TCE, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9021, à compter du 01/03/2021.

Mme Eugénie MERY (GRIGNE) exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Eugénie MERY (GRIGNE) est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28/09/2021
La directrice de l'unité
Patricia BOUYER-DECITRE

Pour le CNRS,
Visa du délégué régional
Benoît FORÉT

